

Voix Suisse romande

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile**

Band (Jahr): **39 (1992)**

Heft 4

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

E d i t o r o m a n d

Le Conseil fédéral vient de décréter le retour des réfugiés «Yougoslaves» dans «leur pays», jugeant que le futur déploiement des casques bleus onusiens offrait suffisamment de garantie de protection pour procéder à un renvoi sans tarder.

Sans prendre position sur le bien-fondé d'une telle décision, elle force à la réflexion dans la mesure où la Yougoslavie, en tant que pays, ne dispose plus de véritables structures et qu'un retour à une certaine unité nationale paraît hautement improbable. C'est aussi un exemple de ce qui pourrait survenir après l'effondrement de l'empire soviétique, dans toutes ces régions en plein apprentissage de la démocratie.

Qu'est-ce que la Yougoslavie?

Sans remonter à la Serbie de l'Empire ottoman des années 1830, en passant par le royaume de Yougoslavie et son occupation par les Allemands en 1942, on peut tout de même constater que ce pays n'a jamais été véritablement unifié.

Selon certains historiens, c'est peu avant la guerre 1914-18 alors que les Slaves du Sud étaient partagés entre

l'administration austro-hongroise (la Slovénie, la Croatie, la Bosnie-Herzégovine) et deux Etats indépendants: la Serbie et le Monténégro que serait née la Yougoslavie. C'est aussi l'effondrement de l'empire habsbourgeois qui aurait permis la formation de ce pays. Pour peu que l'on y réfléchisse, c'est un pays constitué par un extraordinaire enchevêtrement de nationalités, avec des cultures parfois opposées, auquel le patrimoine religieux de chacun n'apporte pas forcément une grande clarté. Jugez plutôt: au Nord, les Slovènes et les Croates qui sont d'anciens sujets de l'Empire austro-hongrois, en majorité de religion catholique. Au Sud, les Serbes et les Monténégrins, anciens sujets de l'Empire ottoman et qui sont en majorité orthodoxes.

Passons rapidement sur une série d'épisodes particulièrement pénibles pour ce jeune pays. En effet, ce sont les nationalistes croates qui, en assassinant le roi Alexandre 1^{er} en octobre 1934 à Marseille, ont mis fin à une première «dictature». La seconde guerre mondiale redistribua les cartes. Le pays était placé sous le règne du Prince Paul, régent dont le pacte signé avec Hitler avait été désavoué par les Serbes. Du coup, l'armée allemande envahit le pays en 1941.

C'est sous l'impulsion du mouvement communiste animé par Tito qui en 1948 a créé un régime socialiste indépendant de L'URSS et regroupant six républiques (Slovénie, Croatie, Bosnie-Herzégovine, Serbie, Monténégro et Macédo-

nie) et deux régions autonomes mais rattachés à la Serbie (Voïvodine et Kosovo).

Quel futur?

La Yougoslavie, en tant que telle, a certainement vécu. Comment pourrait-il en être autrement avec un tel chevauchement de frontières, d'ethnies, de culture, de disparités économiques?

L'affirmation du droit de chaque peuple à choisir sa souveraineté politique est sacré. C'est un fait admis par tout citoyen responsable. Dans le cas présent, cette affirmation ne se fera pas sans douleur et il faut s'attendre aussi à des déplacements massifs de population, comme cela a déjà commencé, avec son cortège de douleurs et d'incompréhension pour ceux qui ont tout perdu.

Il est à craindre que les casques bleus aient fort à faire et qu'ils ne pourront rien à l'éclatement de cette Fédération.

René Mathey

Sources: Atlas des peuples d'Europe centrale (édition de la Découverte), André et Jean Sellier.

Un nombre moins élevé que prévu

Lausanne: Bilan d'un accueil

Il est intéressant, plusieurs semaines après la fin de l'expérience lausannoise qui a consisté à héberger des réfugiés dans un abri, de faire le point avec Michel Schmid, chef local adjoint et responsable de l'opération.

Qu'on se rappelle: la PCi lausannoise avait été sollicitée à fin janvier 1992, par le Service cantonal, pour trouver rapidement un lieu d'hébergement susceptible d'accueillir des «demandeurs provisoires». Un bâtiment en surface n'ayant pu être trouvé, la PCi c'est ra-

René Mathey

battue sur l'abri des Bergières, immédiatement opérationnel.

Selon Michel Schmid: «Le nombre maximum de réfugiés a culminé à quelque 80 personnes, pour un quota maximum que nous avons fixé à 100 personnes, soit la moitié de la capacité de

Michel Schmid, chef local adjoint: «L'accueil de réfugiés demande d'être armé de patience, de courage... et de bonté!» (Photo: RM-Info, Pully)



cet abri. Précision importante, les Bergières ne devait servir que de centre de transit.»

L'abri des Bergières est donc fermé depuis le 21 février 1992, mais reste à disposition.

D'autres communes ont participé à cette opération de prise en charge: Morges-Tolochenaz, La Tour-de-Peilz et Yverdon. Les Autorités communales de Renens ont finalement refusé de faire partie du dispositif, jugeant que le nombre d'étranger installé sur leur territoire était suffisant.

Un bilan mitigé!

«Sur le plan organisationnel, poursuit Michel Schmid, la protection civile a démontré son savoir-faire, en faisant face rapidement, et dans des conditions

décentes, à une situation de crise. Toutes les personnes mises sur pied ont dû faire face à un surcroît de travail considérable, dans la mesure où ils fonctionnaient vingt quatre heures sur vingt quatre. C'est une expérience grandeur nature que tous ceux qui y ont participé ont qualifié d'intéressante.»

«Au-delà des aspects de planification et d'organisation, poursuit Michel Schmid, la vie dans un abri n'est pas une sinécure. On a pu se rendre compte qu'il est difficile de dépasser une occupation de plus de 15 jours (et cela ne tient pas seulement au fait qu'il s'agissait en l'occurrence de personnes «étrangères»); on pourrait parfaitement transposer cette expérience avec une mise à l'abri de notre propre popu-

lation, une sorte de lassitude s'installe relativement rapidement. Mais sur le fond qu'elle est la compétence de la PCI pour faire respecter la marche du Service? D'autant plus qu'il faut bien considérer que ces gens étaient libres d'aller et venir de se promener à l'extérieur pendant la journée; ce qui ne serait pas forcément le cas lors d'une occupation préventive des abris.

Cela démontre à quel point il est important d'organiser la vie à l'intérieur, de façon à ce que les gens ne se laissent pas aller, qu'ils conservent en quelque sorte une forme de dignité».

Sur le plan financier Michel Schmid se montre réservé. Les comptes ne sont pas encore faits. Mais il y a fort à parier que les Fr. 40.- attribués par jour et par personne ne suffiront pas. ▲

Vaud: Les instructeurs «au vert»

rm. L'instruction est une des cibles préférées des détracteurs de la protection civile. Conscient qu'il y a une part de vérité dans ces critiques, le Service cantonal vaudois de la protection civile a décidé de faire appel à un conseiller en formation, en complément des cours de formation dispensés par l'Office fédéral de protection civile.

Comme on peut le pressentir, l'image de la protection civile, en général, n'est pas considérée comme un modèle du genre. Les raisons, objectives ou non, sont nombreuses. Elles ressortent de son organisation considérée comme inutilement compliquée, d'une information estimée spartiate sinon partielle, d'un encadrement et d'une instruction dont le «formel» semble peu adapté à la formation d'un public d'adultes.

Pourtant, l'instruction dispensée dans les centres a subi des améliorations considérables depuis quelques années. Elle reste cependant un secteur extrêmement sensible, car, pour les nouveaux astreints, c'est une prise de contact décisive pour la formation et sa diffusion dans le grand public.

C'est cette analyse qui a décidé Michel Buttin, Chef du Service cantonal, à confier à un conseiller extérieur le soin de préparer un séminaire destiné aux instructeurs professionnels.

Le CRIE en tête...

Le séminaire est conçu autour d'un objectif général tendant à accroître le sens de la communication des participants. Il est relativement intensif puisqu'il se déroule sur trois jours. Il comporte plusieurs blocs, mettant en œuvre l'analyse et la maîtrise du comportement, avec force exercices pratiques et jeux de rôles vidéo.

Le premier s'est tenu récemment dans les locaux du CRIE à Villeneuve.

De l'avis des participants, celui-ci s'est déroulé de façon satisfaisante. La plupart de ceux-ci souhaiteraient d'ailleurs «une suite» dans la mesure où cette forme de remise en question comporte des aspects intéressants par le simple fait qu'il offre un cadre d'ex-

pression neutre et permet aussi, en toute simplicité, d'exposer une série de problèmes et de chercher des solutions en commun.

Des sessions sont prévues dans tous les centres d'instruction du canton (CRIO, Aubonne; CCI, Gollion, ainsi qu'à la RAMA qui est celui de la commune de Lausanne). ▲

Montmollin inaugure

rm. Attendu depuis longtemps, un abri de 200 places a été inauguré les 15 et 16 janvier 1992 dans cette commune de 447 habitants, en présence de Pierre Blandenier, chef cantonal de la PCI neuchâteloise.

C'est le président de la commune, Georges Jeanneret, qui a retracé les différentes étapes de la construction de cet abri dont les plans sont dus à l'architecte Michel Glauser.

Petite, mais importante particularité,

un stand de tir pour armes à air comprimé a été installé dans une partie de l'abri public. Cette concession de l'Office cantonal permettra à l'équipe de tir de Montmollin, fort connue pour ses résultats, de s'entraîner «à l'abri».

La population est venue en nombre pour visiter les installations et se renseigner sur le fonctionnement de la protection civile, notamment auprès du stand de l'Association neuchâteloise de PCI. ▲

Zivilschutz-Matratzen

- Kissen
- Wolldecken
- Schlafsäcke
- Matratzenüberzüge (nach Mass)

Liegestellen/Trockenklosett-System

Matratzen nach Mass für:
Militär/Personalunterkünfte/Ferienheime

ARTLUX

Wiggermatte
6260 Reiden
062 81 35 66

Récession, déception et volonté d'entreprendre

Cossonay: rapport des chefs locaux

C'est le 17 décembre 1991 que s'est tenu à Cossonay le rapport annuel des chefs locaux vaudois. Baptême du feu pour le nouveau chef cantonal Michel Buttin, qui accueillait outre Pierre Duvoisin, conseiller d'Etat qui venait de prendre en charge le Département de la prévoyance sociale et des assurances, Hans Mumenthaler, directeur de l'Office fédéral de la protection civile (OFPC), Jean-Claude Rochat, député et président de la commission extra-parlementaire PCi, Christiane Langenberger, présidente de l'Association vaudoise pour la protection des civils et vice-présidente de l'Union suisse pour la protection civile. La conférence du jour placée sous le signe de «l'évolution de la menace» est présentée par le divisionnaire Peter Regli, sous-chef d'état-major renseignement et sécurité.

Après un petit tour d'horizon sur la situation économique de la Suisse dont les retombées se font aussi sentir sur le secteur public, Michel Buttin, chef du Service cantonal, exprime une certaine déception: «Le domaine qui nous intéresse (la PCi) au premier plan, domaine auquel vous avez choisi de consacrer quelques semaines pour les uns, quel-

René Mathey

ques mois pour les autres, est particulièrement visé et d'une manière souvent incohérente. Nous aurions pu espérer de la part des autorités législatives qu'elles attendent le résultat des réflexions de la Commission extra-parlementaire de la PCi mise en place par le conseiller d'Etat Daniel Schmutz, pour adopter des réformes structurées qui conduisent aussi vers des économies. A la place de cela je constate que l'on tire n'importe comment sur la protection civile sans bien savoir quelles en seront les conséquences. Je souhaite vivement que cet aspect, qui est le reflet d'un manque d'information, et peut-être même d'irresponsabilité se calme et qu'on en vienne rapidement à une plus grande sagesse!»

Position genevoise fustigée

S'exprimant ensuite sur la position prise par Claude Hägi, conseiller d'Etat genevois, Michel Buttin déclare: «Malheureusement, de manière à faire quelques économies, notamment dans le domaine de l'instruction et des constructions, le canton de Genève a pris des mesures «libéro-radicales» qui mettent en péril la mission de la protection civile. Cette prise de position a une fâcheuse tendance à entraîner dans son sillage une partie du monde politique des autres cantons.»

Remettre l'église au milieu du village!

Parlant aussi d'articles de presse parus ces derniers temps et prenant pour cible la PCi, Michel Buttin pense que certaines critiques ont une part de vérité. Ces critiques mettent souvent en avant des exercices communaux trop ambi-

tieux, voire mal préparés ce qui provoque inévitablement une image négative de l'ensemble de l'institution. La vérité, selon Michel Buttin, se trouve en fait à mi-chemin puisque la plupart du temps les médias ne parlent jamais de ce qui fonctionne bien.

Tout en rappelant que le Service cantonal est à la disposition des communes, Michel Buttin tient pourtant à préciser que les carences en matière de conduite d'un organisme local ne sont plus tolérables et que les cas flagrants et répétés devront être soumis à l'autorité compétente.

Quelques conclusions de la commission

Un certain nombre de modifications structurelles sont proposées par la commission extra-parlementaire. Il est question, souligne Michel Buttin, d'aller dans le sens d'une régionalisation de la PCi, mais aussi de proposer des mesures relatives à l'adaptation de l'instruction et à la constitution de formations d'intervention rapides qui devraient pouvoir collaborer avec les sapeurs-pompiers ou d'autres partenaires en cas d'accidents ou de sinistres. Il est bon de préciser que l'article de presse qui a relaté les conclusions de la commission met en avant une économie de quelque 30 millions. En fait il s'agit d'une économie globale qui touche aussi bien la Confédération que les cantons et les communes et qu'elle est relative exclusivement aux constructions.

Pour le canton de Vaud, selon Michel Buttin, et pour autant que la régionalisation soit acceptée, l'économie pourrait se situer à quelque 9 millions et autant pour les communes.

Le rapport de la commission doit être adressé au chef du département et c'est au Conseil d'Etat qu'il appartient de prendre position et de proposer un train de mesures au Grand Conseil.

L'OFPC explique

Hans Mumenthaler, directeur de l'OFPC, qui prendra sa retraite au printemps prochain a placé son intervention sous le signe des mutations en cours de notre société, avec pour décor

principal la disparition d'une puissance mondiale et celle d'une idéologie, avec, en toile fond, la création de nouvelles démocraties encore bien fragiles. De rappeler aussi que le 700^e anniversaire de la Confédération a aussi été marqué par des difficultés économiques et financières. L'exemple type est donné par les comptes de la Confédération qui prévoyait un excédent de recettes pour l'année en cours de l'ordre de 500 millions et qui finalement vont boucler avec un déficit de 2 milliards de francs(!).

Les conséquences ne se sont pas fait attendre; selon H. Mumenthaler: «Il en résulte pour chaque partenaire la tendance à mettre au premier plan ses propres besoins aux dépens malheureusement des autres secteurs. Cela étant, la défense générale n'est certainement pas considérée comme un domaine prioritaire. La fixation de nouvelles priorités ne doit pas déboucher sur le blocage du système, ce qui hélas semble se produire. Il en découle inévitablement des dommages qui peuvent être d'ordre pratique, mais je le crains aussi, d'ordre psychologique.»

Sécurité d'aujourd'hui et de demain

C'est au tour du divisionnaire Peter Regli d'exposer quelques idées sur l'évolution de la ou des différentes menaces que l'orateur préfère appeler «risques et dangers».

Parmi les faits, Peter Regli indique que la population suisse se monte à quelque 6,8 millions d'habitants. Ce chiffre est semble-t-il faux; ce qui ne l'est pas, en revanche, c'est que le 16,9% de la population est représenté par des étrangers. C'est considérable et c'est probablement le taux le plus élevé d'Europe, sinon dans le monde. C'est un fait que l'on ne peut ignorer.

«Parmi cette population étrangère, poursuit Peter Regli, il y a 220 000 Yougoslaves dont quelques-uns ne sont pas seulement là pour des questions politiques ou économiques. Malgré toute la considération que nous avons en Suisse pour les étrangers qui viennent en réfugiés, il faut bien dire qu'un certain nombre de ceux-ci appartiennent au monde du crime organisé et qu'ils n'ont pas toujours des intentions pacifiques. Ces gens, qu'ils soient de gauche ou de droite sont très bien organisés, ce sont des militants; ils ont besoin d'armes et, en Suisse, il est toujours possible de s'en procurer, voire de les utiliser. On sait parfaitement, poursuit Peter Regli, que des fusils d'assaut suisses sont utilisés dans le conflit yougoslave!»

Incursion dans la politique de sécurité suisse

Peter Regli pense que tous les responsables de protection civile devraient prendre connaissance du rapport sur la politique de sécurité de la Suisse (que l'on peut se procurer à Berne). C'est une approche intéressante parce que la lec-

ture de ce rapport permet de faire une excellente analyse de la situation.

La première partie de ce rapport s'exprime sur les risques et les dangers; il contient quatre scénarios de base particulièrement intéressants pour les responsables de la protection civile.

Selon l'orateur le scénario 1 est celui des optimistes (qui met en scène l'arrêt des conflits, la paix universelle, etc.) qui malheureusement n'est pas vraiment crédible. Le scénario 4 met en avant les catastrophes (avalanches, tremblements de terre, inondations). Par contre, la réalité devrait se situer dans l'avenir entre le scénario 2 et 3. Le deuxième scénario est celui où des guerres sont toujours possibles; il y a assez d'exemples aujourd'hui qui montrent que les conflits sont encore possibles. Le troisième est surtout, pour Peter Regli, celui qui préoccupe le plus les corps de police. En effet, ce ne sont plus des conflits à proprement parler, mais plutôt une forme de guerre urbaine qui est le fait d'organisation bien rodée, bien armée et structurée.

Une des difficultés d'appréciation d'aujourd'hui, explique Peter Regli, est le fait que pour bien comprendre une évolution possible il faut entrer dans un système de pensée interdisciplinaire. Les problèmes ne sont plus seulement politiques ou militaires, ou encore purement économiques. Le cas de l'Union soviétique est significatif: comment peut-on apprécier une situation dans ce pays en considérant seulement les aspects militaires? Il s'agit bien de prendre en compte tous les éléments qui jouent un rôle de façon interdépendante, sans oublier les forces armées qui sont toujours présentes.

Il n'y a plus de danger unique!

Parmi les dangers potentiels, le pétrole est un élément important vécu lors de la crise du Golfe au printemps dernier. Selon Peter Regli, des sources de conflits pourront trouver leur origine dans le manque d'eau, surtout au Moyen-Orient. D'autres éléments à ne pas négliger sont les problèmes de la nourriture dont l'exemple type est apporté par la situation des Kurdes. Cela se complique dans la mesure où en Irak, par exemple, on cumule les problèmes: manque d'eau, de pétrole; ils ne peuvent par conséquent pas se chauffer ni se nourrir. La plupart sont sans travail et ne peuvent se déplacer par manque de moyens. Les Kurdes en Irak représentent donc un micro-scénario contenant une multitude d'éléments.

On peut constater depuis deux mois que le monde se désagrège. Les problèmes qui existaient le 17 août 1991 sont les mêmes le 20 août et ils n'ont pas changé aujourd'hui 17 décembre.

En Union soviétique Mikhaïl Gorbatchev a certainement perdu son alliance, par contre le camarade Eltsine a gagné en importance, souligne Peter Regli. Par contre, la caractéristique c'est



Michel Buttin: «Je dois constater que l'on tire n'importe comment sur la PCI, sans bien savoir quelles en seront les conséquences.»
(Photo: RM-Info, Pully)

qu'aucun de ces messieurs n'a réussi jusqu'à maintenant à résoudre un seul problème, à répondre à l'attente de la population.

Pour prendre le contre-pied afin de mieux comprendre un problème qui pourrait surgir à n'importe quel moment, prenons un exemple, souligne Peter Regli: «Peu de Suisses, même malheureux, souhaitent quitter le pays, par contre des millions de «Russes» qui perdent leur travail veulent quitter le leur! Essayons de deviner dans quelle direction ces émigrés potentiels souhaitent se diriger: vers l'Ouest.»

Le crime international organisé

Ce genre de crime est subtil, déclare Peter Regli; en effet, on ne peut pas le toucher, il ne se voit pas. On ne connaît pas le joueur; il peut porter le nom de trafic de stupéfiants et celui-ci se transforme en milliards de dollars, malheureusement souvent déposés en Suisse.

A cela peut s'ajouter encore le trafic d'armes, celui des déchets industriels que l'on peut appeler le crime écologique, surtout si on transporte ces déchets chimiques d'un pays à l'autre.

Autre exemple tout aussi significatif que l'on pourrait illustrer par un triangle dont une base est entre les mains du cartel colombien bien connu, celui de la mafia italienne et, depuis peu, une mafia s'est établie dans l'ancienne Union soviétique. Elle fait disparaître les armes, les vivres et ce que l'on peut craindre le plus, c'est la possible disparition de certaines armes nucléaires.

Ce «crime international» est un réel danger qui doit être pris au sérieux car nous sommes au milieu du triangle.

La «tenaille» infernale

Poursuivant son exposé, Peter Regli fait encore remarquer que l'Europe est prise entre plusieurs dangers potentiels. «On sait que la République de Russie possède tous les moyens nucléaires du pacte de Varsovie, sans compter l'Ukraine qui dispose de deux modèles de fusées. De son côté la Biélorussie compte un système mobile au Kazakhstan. A côté de ces moyens stratégiques il existe encore quelque 20 000 systèmes tactiques. On pense généralement, mais sans en avoir des preuves formelles, que les moyens stratégiques sont plus ou moins sous contrôle, entre

les mains du KGB qui en possède aussi les clés. Par contre, les moyens tactiques sont hors contrôle.

L'axe Moscou-Kiev est l'axe stratégique le plus important qui devra être soigneusement suivi ces prochains mois. En effet, si un problème particulier survenait entre ces pays, avec un chantage nucléaire à la clé... Tchernobyl n'aurait été qu'un apéritif!»

Les moyens tactiques, poursuit Peter Regli, sont importants dans les républiques islamiques. Il faudra suivre, dans les journaux, l'évolution de la situation entre les anciennes républiques d'Union soviétique d'origine islamique avec l'Iran. Il faut se rappeler que l'Iran dispose de beaucoup d'argent grâce au pétrole et qui nous garantit que ce pays n'ait pas la volonté ou l'intention de se procurer des armes nucléaires?

La ou les menaces existent, elles existeront encore longtemps; c'est une évidence. Il s'agit de rester vigilant.

Le message de Pierre Duvoisin, conseiller d'Etat

Après avoir évoqué les travaux de la commission extra-parlementaire ainsi que le climat de méfiance qui s'est développé vis-à-vis de la protection civile, Pierre Duvoisin ne voit pas de raisons objectives de sombrer dans la déprime. Au contraire car: «La raison d'être de la protection civile subsiste. Certes, la menace n'est pas aussi claire aujourd'hui, comme on nous l'a démontré tout à l'heure. Il y a quelques années, c'était relativement simple: d'un côté les bons et de l'autre les méchants. Si, apparemment, on sait où se trouvent les bons aujourd'hui, les méchants eux? La menace est beaucoup plus diffuse, mais elle n'en est pas moins réelle.»

Selon Pierre Duvoisin, il est important que la protection civile poursuive l'œuvre des prédécesseurs, même si la confiance est un peu ébranlée. Retrouver cette confiance est possible aussi bien auprès du grand public que du monde politique. Les initiatives qui ont été prises afin que la protection civile intervienne aussi en cas de catastrophes est, pour Pierre Duvoisin, une façon de renforcer la confiance et de motiver les gens qui en font partie.

Conclusion

En conclusion à cette journée, les chefs locaux ont encore pris connaissance de l'orientation que prendra l'instruction dans les années à venir. Ce thème a été largement développé par le chef de l'instruction Alex Guex dont un des accents principal devra porter sur la qualité des exercices et la rigueur dans la formation de tout un chacun.

Le mot de la fin appartient à Michel Buttin qui refuse le défaitisme, mais veut croire que le vent qui souffle actuellement est celui de l'optimisme, du dynamisme et de la confiance; et de citer Horace: «Il faut soumettre les circonstances et non s'y soumettre.»

Journée «Info» de l'OFPC à Villeneuve

Information et PCi

rm. C'est à fin novembre, dans le centre d'instruction de l'Est vaudois à Villeneuve que l'OFPC organisait une journée de travail consacrée à l'information. Présidée par Hildebert Heinzmann, vice-directeur de l'OFPC, assisté de Moritz Boschung, chef du Service information, cette journée réunissait les responsables de l'information des cantons romands et du Tessin. Parmi les autres invités, on peut relever la présence de Daniel Comte, président de la section valaisanne de l'USPC, Jacques Romanens, président de l'Association neuchâteloise de PCi, ainsi que de Charles Moret, président de l'APSPCV (Association professionnelle suisse de PCi des villes). Une équipe de consultants (JM Blanc consultants SA) fera un exposé sur la conception de la communication en matière de protection civile.

Dans son préambule, Hildebert Heinzmann a confirmé que l'information «continuera» d'être une tâche de la PCi. Un chapitre du Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant le plan directeur 95 de la protection civile traitera de l'information et de l'orientation à lui donner.

Il ajoute: «Compte tenu des rapides mutations en cours dans le domaine de la politique de sécurité nous considérons qu'il est particulièrement important d'entreprendre des actions d'information pratiques et ciblées pour sensibiliser la population au bien-fondé et à la nécessité de la protection civile.»

Le «hic!» de l'histoire, comme l'a souligné encore Hildebert Heinzmann, c'est que si l'on veut susciter des réactions favorables à la protection civile comme la volonté de servir cette institution, il est nécessaire d'obtenir des moyens financiers. Or, les temps sont plutôt à la diminution des budgets à tous les échelons. La synergie des moyens sera un des maîtres mots compte tenu des moyens limités; l'OFPC, pour sa part, est prête à rechercher toute collaboration avec les autres partenaires de la défense générale.

Les nouveautés de l'OFPC

Le service d'information de l'OFPC a présenté quelques nouveautés en matière d'information, dont certaines sont déjà ou seront mises à disposition des cantons et communes.

Moritz Boschung indique qu'une douzaine de communiqués de presse ont été publiés et que la sortie du «Rapport du Conseil fédéral» fera l'objet d'une conférence de presse animée par le chef du Département de justice et police.

L'OFPC continuera la publication des bulletins d'information sur la réforme 95; pour la première fois d'ailleurs, et afin d'assurer une plus large diffusion de ces bulletins, le dernier numéro a été encarté dans le journal de la protection civile.

Afin de faciliter le travail des chefs locaux, un argumentaire relatif aux questions que peut susciter le plan directeur 95 de la PCi devrait être édité. C'est d'ailleurs un des thèmes de la

journée de travail que de préparer ce catalogue. Petite précision: ce même exercice a été fait lors de la journée d'information en Suisse alémanique.

Moritz Boschung pense qu'il est nécessaire, avant la présentation aux Chambres fédérales du rapport traitant du plan directeur de la PCi, de faire un effort d'information auprès des députés du Conseil national pour que ceux-ci soient dûment renseignés sur les réformes envisagées. Dès que les Chambres fédérales se seront prononcées, le Service information de l'OFPC éditera une brochure sur la réforme 95.

Si cette réforme est acceptée, il sera aussi nécessaire de refaire pratiquement tous les moyens audiovisuels actuels.

D'autres éléments touchent aux moyens mis à disposition pour des expositions; ceux-ci seront renforcés dans la mesure où un accent particulier doit être mis sur cette façon d'être plus proche du public.

Communication et protection civile

Après un bref rappel théorique des «règles d'or» de la communication, les orateurs du jour (Jean-Marc Blanc et Benoît Dupasquier) ont mis l'accent sur toutes les étapes qu'il faut franchir avant de passer à l'acte que constitue l'information en tant que telle.

La PCi, tel que l'ont démontré les études faites et les quelques sondages sur son image, souffre d'un manque chronique de «personnalité» dû, en partie, à la non-identification du besoin. Cette non-reconnaissance par le public est démotivante, même pour les convaincus.

Selon les spécialistes, la musique de fond de l'information devrait, en priorité, intéresser trois publics: les indifférents à la PCi (c'est un public essentiellement passif qui représente pratiquement la majorité) qui constituent, qu'on le veuille ou non, une partie des astreints de demain; il faut donc tenter de les convaincre. Le second public est constitué des convaincus qui sont ceux qui connaissent et sont engagés dans la PCi, viennent ensuite les Autorités qui peuvent se retrouver soit dans les convaincus ou dans les indifférents,

public à qui il convient aussi et surtout d'expliquer, et avec lequel il faut garder le contact.

Benoît Dupasquier ajoute: «La protection civile doit être perçue comme une protection non contraignante, sympathique qui permet de mieux vivre sa vie en se sachant protégé. Il y a, en effet, une différence fondamentale si vous exprimez à quelqu'un: la protection civile est là pour vous protéger en cas de malheur, ou alors, la PCi vous permet de mieux vivre votre vie tous les jours parce qu'elle a tout prévu. Donc, il est plus nécessaire que jamais de préparer le terrain (dans le sens de créer une image positive) avant de livrer une information.»

Au-delà de la théorie ou des éléments concrets que l'on pourrait définir dans une campagne de communication mettant en œuvre la presse, le cinéma, voire la télévision, il faut non seulement des intelligences et des volontés, il faut aussi des moyens financiers.

En guise de conclusion, Jean-Marc Blanc a rappelé: «On se heurte constamment à ce fameux élément de la base légale qui ne prévoit pas une quantité suffisante de moyens pour la communication. On se heurte aussi à une sorte de hantise de se voir reprocher de faire de la propagande. On pourrait continuer comme cela pendant vingt ans, la seule réalité c'est que vous vous battez, vous les professionnels, pour une institution tout comme ceux de l'armée, qui n'a pas encore pu prouver qu'elle avait besoin de moyens de communication. Le même problème de moyens se pose d'ailleurs au niveau de la Chancellerie fédérale, chargée notamment de l'information du Conseil fédéral, puisqu'elle ne dispose pas d'un budget consacré à la communication!»

Le problème est posé. Comme l'a souligné Hildebert Heinzmann, en guise de conclusion: «Le problème des moyens est difficile à résoudre, surtout dans une période conjoncturelle troublée; nous nous proposons néanmoins de l'aborder dans le chapitre information du rapport. Certes, cela demandera un peu de temps puisque la modification légale ne pourra entrer en vigueur avant 1995.»